



PERMANENT MISSION OF ROMANIA
to the United Nations Office in Geneva
and the International Organizations in Switzerland

OHCHR REGISTRY

11 JUL 2012

Recipients:
D.P.C.A.T./P. G. Ribet
.....

No. 1750

La Mission Permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des organisations internationales en Suisse présent ses compliments au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme – Secrétariat du Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à l'honneur de lui communiquer ce qui suit:

Par la loi n° 109/2009 la Roumanie a ratifié le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Ministère de la Justice a commencé les démarches pour la mise en oeuvre des dispositions dudit protocole, notamment la création du mécanisme national de prévention. Le projet de loi interne sur ce sujet a été soumis à la consultation publique et aux institutions publiques nationales et est en train d'être rédigé dans sa version finale.

La Roumanie a indiqué dans l'instrument de ratification du protocole qu'elle ajourne pour trois ans l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la quatrième partie du protocole facultatif concernant les mécanismes nationaux de prévention, c'est-à-dire les 2 août 2012:

Étant donnée la difficulté objective de finaliser l'adoption de la législation nationale dans ce terme, la Roumanie sollicite la prorogation du terme de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 24 .2 du Protocole.

La Mission Permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme – Secrétariat du Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants l'expression de sa considération distinguée. *J.C.*

Geneve, le 9 juillet 2012



Secrétariat du Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

En ville

CC : Secrétariat du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants